



PROJET DE FUSION DES SECTEURS A RENNES : UN REcul SIGNIFICATIF !

CTL du 30 novembre 2012 : A la fin de la séance du CTL du 30 novembre, en questions diverses, la direction annonce sa réflexion sur le « bon dimensionnement » des secteurs d'assiettes dans les SIP de Rennes. La délégation CGT met immédiatement en garde la direction quant à la nocivité de son projet. La CGT sort fin décembre un tract argumenté intitulé: « *Pour la CGT c'est Non !* »

2013 : la mobilisation s'amplifie

Conformément à ce qui avait été proposé dans notre tract de décembre, nous avons pris contact avec les autres Organisations Syndicales du département afin de proposer une pétition unitaire exigeant l'abandon du projet, cette pétition a été très massivement signée dans les SIP de Rennes.

Le 21 janvier, nous avons fait un premier point d'informations aux syndiqués afin d'engager la bataille.

Le 29 janvier, lors de la HMI unitaire organisée sur cette question, les agents ont décidé de porter collectivement les pétitions au directeur qui les a reçus en compagnie de Mme Soudain et M Franque.

L'argumentaire du directeur est faible, il évoque notamment la préfiguration de la LAD (Lecteur Automatisé des Déclarations) alors qu'aucun calendrier national n'est connu et que l'expérimentation dans deux directions l'an dernier a été un véritable fiasco, de l'aveu même de la DG.

M Mariel a également affirmé qu'à ce stade, il ne s'agissait que d'une réflexion. Stupéfaits par cette présentation des choses, des agents lui ont répondu que la réforme, avec son calendrier, avait déjà été présentée dans les services, que des incitations à mutation avaient été faites auprès de contrôleurs et que les agents C n'avaient été nullement consultés.

Face à la détermination des agents, le directeur a adressé un message le lendemain aux Organisations Syndicales précisant qu'il mettait sa réflexion «*entre parenthèses*» jusqu'à début mars.

Le 7 février, à nouveau réunis en HMI unitaire, les 70 agents présents ont répondu au message du directeur, lui demandant que le dialogue soit renoué avec les organisations syndicales, mais de retirer son projet actuel avant de lancer cette réflexion.

Le 12 février, la section CGT faisait un 2^{ème} point d'informations aux syndiqués, estimant que le directeur prendrait la responsabilité d'un conflit en s'obstinant.

Le 19 février, les 60 agents réunis ont pris connaissance de la réponse du directeur du 18 février et ont mandaté leurs organisations syndicales pour participer à la réunion annoncée le 26 mars, à condition qu'en préalable le projet de fusion des secteurs soit retiré (maintien de 4 secteurs par SIP).

Pour cette réunion du 26 mars, la direction a proposé des réunions bilatérales (organisation syndicale par organisation syndicale). Les trois sections syndicales ont décidé d'adresser une réponse commune le 25 mars précisant :

« Cette tentative de division est inacceptable. Les sections syndicales CGT Finances publiques, Solidaires Finances publiques et FO Finances Publiques 35 vous confirment qu'elles ne participeront à aucune nouvelle réunion dans le cadre de ce dossier sans engagement écrit de votre part concernant le maintien du nombre de secteurs par SIP. »

Le 29 mars L'AG appelée par les sections CGT, Solidaires et FO vote un préavis de grève à partir du 13 mai sur la base des revendications suivantes :

-Le retrait du plan de fusion des secteurs d'assiette dans les 4 SIP de Rennes ;
-L'ouverture de discussions sur les charges de travail prenant en compte l'augmentation de la population dans l'agglomération rennaise, dans le cadre de 4 SIP de 4 secteurs chacun.

CTL du 16 avril 2013:

La délégation CGT a rappelé dans sa déclaration liminaire la revendication du retrait du projet de fusion des secteurs d'assiettes dans les SIP de Rennes.

Le directeur a indiqué avoir pris en compte la "vraie émotion" suscitée par son projet, mais précise ne pas pouvoir donner suite à cette demande de retrait, dans la mesure où il annonce ne plus avoir de projet précis en tête.

Il existe selon lui différentes possibilités. Nous lui avons rappelé qu'il ne devait pas oublier que les agents exigent que le nombre de secteurs actuel soit conservé.

Il a fait état de l'absence d'évolutions dans ces services depuis 30 ans (sic), de l'évolution des métiers et des évolutions démographiques. Il fait également état de l'implantation de cadres A et des réflexions sur le sujet dans d'autres départements.

Le directeur a proposé un "état des lieux ouvert" en rappelant que l'IGF, intervenue récemment dans les SIP de Rennes Ouest et Est, l'incitait à engager cette réflexion.

Il souhaite obtenir un consensus sur ce sujet et travailler avec les organisations syndicales en bonne intelligence, en prenant en compte la dimension des conditions de travail.

Enfin il a été jusqu'à préciser qu'il comprenait notre prudence.

Il s'engage à ne procéder à aucune restructuration des secteurs pour 2014.

Le 19 avril, les agents réunis en HMI intersyndicale ont débattu des propositions du directeur.

En l'absence d'engagements écrits, ils ont décidé de maintenir le préavis de grève à compter du 13 mai. Le 3 mai, le directeur a finalement mis par écrit les engagements pris lors du CTL du 16 avril.

LA PLUS GRANDE PRUDENCE S'IMPOSE :

Nous prenons acte de cette annonce qui constitue un recul de la part de la Direction. Ce

recul est à mettre au compte de la mobilisation et de la détermination des agents ces dernières semaines, c'est la preuve que la mobilisation paie.

Mais nous restons extrêmement prudents. Au vu des restructurations menées dans d'autres départements, nous sommes même très inquiets.

Nous contestons le fait que la direction ait anticipé une réforme de structures qui n'était pas annoncée officiellement par des transformations d'emplois (B ou C en A), ce qui ne correspond pas aux dispositions prévues par les textes.

En outre, dire qu'il n'y a pas eu d'évolutions dans les secteurs depuis 30 ans nous semble pour le moins contestable.

Nous sommes intervenus à l'occasion du CTL pour préciser que les mesures de simplifications relatives à l'absence de justificatifs dans les déclarations 2012 n'ont d'autre vocation, d'après la DGFIP elle-même, que de préfigurer la Lecture Automatisée des Déclarations (LAD). Ainsi, la disparition du contrôle formel des déclarations risque de transformer les secteurs d'assiette en ateliers de traitement d'anomalies.

« CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL »

Pour la CGT, le seul fait de s'engager à intégrer l'aspect conditions de vie au travail dans une réflexion ne saurait valoir de quitus syndical donné à la direction pour mener à bien les fusions de services qui dégradent en réalité les conditions d'exercice du service public fiscal.

Ainsi, en l'absence de documents préparatoires pour cette réunion, nous devons faire préciser au directeur notamment ce qu'il entend par « *l'accompagnement par un tiers expert en organisation du travail* ».

C'est sur la base du mandat précis suivant que la délégation CGT se rendra à la réunion de méthode présidée par le Directeur le 30 mai :

- ❑ Pas de fusions de secteurs, ni de suppressions d'emplois ;
- ❑ Prise en compte de l'augmentation des charges ;
- ❑ Rendre compte de la réunion auprès des agents pour décider ensemble des suites à donner.
- ❑ Proposer aux autres organisations syndicales des actions unitaires pour faire aboutir les revendications.